

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 28 septembre 2018

ADOPTION DU
PROJET DE
CONVENTION DE
PARTENARIAT ET
ADHESION DU
POLE
METROPOLITAIN A
L'ASSOCIATION
AURA INDUSTRIE
4.0

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit septembre à douze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 21 septembre 2018

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

N° CS2018-30

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 43

Nombre de délégués

Présents : 26

Pouvoirs : 1

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – M. Daniel RAPHOZ – M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Jean DENAIS – M. Jean NEURY – M. Claude BARBIER – M. Michel MERMIN – M. Antoine VIELLIARD – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD - M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – M. Michel DE SMEDT, suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués représentés :

M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER - M. Etienne BLANC –

Mme Judith HEBERT – M.**M. Jean-Pierre MERMIN – M. Patrick PERREARD –****M. Louis FAVRE**

ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT ET ADHESION DU POLE METROPOLITAIN A L'ASSOCIATION AURA INDUSTRIE 4.0

Au titre du développement économique, le Pôle métropolitain du Genevois français élabore et met en œuvre une stratégie de développement économique et de formation à l'échelle de son territoire. Il accompagne notamment les actions de promotion, d'animation de filières mais aussi de formations continues, concourant au développement économique de son territoire. L'industrie compte parmi les secteurs les plus dynamiques du territoire et constitue le principal secteur en termes de création de valeur ajoutée. Le développement et maintien de l'activité dédiée à l'Industrie du Futur, autrement appelée « l'industrie 4.0 », présente un enjeu majeur pour l'essor économique du Genevois français.

Le Pôle de compétitivité Mont-Blanc Industries, porté par l'association « Auvergne Rhône-Alpes Industrie 4.0 » (AURA Industrie 4.0), agit au cœur d'un écosystème dynamique en fédérant les compétences des partenaires technico-économiques du territoire pour accompagner et accélérer la croissance des entreprises dédiées aux secteurs du décolletage, de l'usinage, de la mécanique de précision et de la mécatronique.

Son ambition est de :

- devenir un territoire de référence d'excellence dans cette filière.
- développer la compétitivité mondiale des entreprises industrielles en les amenant vers la co-traitance, la diversification sectorielle et le développement de produits propres.
- aider et accompagner les entreprises industrielles du territoire à se développer par l'innovation, la conquête des marchés à l'export et l'amélioration de leurs performances.

Dans ce cadre, le Pôle de compétitivité met en œuvre le dispositif « Mont-Blanc Excellence Industries », également appelé « Label ». Ce Label est un outil pour renforcer la compétitivité des entreprises industrielles du territoire et promouvoir celle-ci. Il s'emploie à accélérer le développement des entreprises vers l'Industrie du Futur, grâce à un audit systémique de 360° de l'entreprise, à créer une dynamique collective d'excellence et renforcer leur reconnaissance sur la scène nationale et internationale.

Représentant 14% des activités, 10% des emplois du territoire, 25% des emplois des entreprises adhérentes au Pôle Mont Blanc Industries, le maintien et développement de cette filière industrielle est prioritaire pour le Genevois français.

Au regard du nombre d'entreprises accompagnées et du rayonnement d'un tel dispositif, il est proposé au Pôle métropolitain du Genevois français d'apporter un soutien financier aux côtés du Grand Annecy et de la Communauté de communes Cluses Arve et Montagnes (CCAM) à ce dispositif. L'objectif fixé communément est d'accompagner 42 entreprises industrielles labellisées par année. Les objectifs techniques, financiers et partenariaux sont fixés dans une convention de partenariat quadripartite d'une durée de 3 ans.

Le montant de la subvention annuelle s'élève à 42 000 € pour le Pôle métropolitain pour les années 2018, 2019 et 2020. Au titre de l'année 2018, cette aide au fonctionnement a été inscrite au budget primitif. Le mandatement de la contribution financière sera effectué sur demande écrite de l'association en deux temps :

- un premier acompte de 70% sera versé à compter de la signature de la convention pour l'année 2018 et après le vote du budget primitif pour les autres années,
- le solde plafonné à 30% sera versé sur présentation des pièces justificatives listées dans la convention.

Il est également proposé d'adhérer à l'association AURA INDUSTRIE 4.0 pour l'année 2018 à hauteur de 2 880 €.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre le Pôle métropolitain, Grand Annecy, la Communauté de communes Arve et Montagne et l'association AURA Industrie 4.0 pour la mise en place du programme Label Mont Blanc Excellence, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 42 000 € à AURA Industrie 4.0, pour le soutien au dispositif « Label » selon les modalités fixées par la convention de partenariat annexée à la présente délibération ;
- **APPROUVE** l'adhésion à l'association AURA Industrie 4.0 ;
- **AUTORISE** Monsieur le président à signer l'ensemble des documents y afférant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

08 OCT. 2018

Publié ou notifié le

08 OCT. 2018

Le Président,
Jean DENAIS



Envoyé en préfecture le 10/10/2018

Reçu en préfecture le 10/10/2018

Affiché le



ID : 074-200075372-20180928-CS2018_30-DE